

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2023

Présents : Adam Xavier - Julien Belland (arrivé à 20 h 20) - Viridiana Bouchardon – Emmanuelle Bringuier - Isabelle Caillaud - Lionel Chappellaz – Lionel Charlin - Alexandra Cochet - Nathalie Strippoli - Stéphane Strippoli - Yves Vacle

Absent : Marielle Birgy-Robin

Excusés : Yves Bouvard - Marie-José Buatois - Nicolas Perier

Pouvoirs : Yves Bouvard à Yves Vacle - Marie-José Buatois à Lionel Chappellaz - Nicolas Perier à Emmanuelle Bringuier

La séance est ouverte à 20 h 00.

Madame Alexandra Cochet est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juillet 2023

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

Modification ordre du jour :

Monsieur le Maire propose de traiter d'abord la délibération portant sur les tarifs du CALM car Monsieur Belland, qui doit présenter la délibération de la PFAC, n'est pas encore arrivé.

Il propose également de reporter au prochain conseil la délibération du tableau des emplois car il reste des points à étudier en commission et enfin d'ajouter une délibération portant sur l'ajout d'un forfait aux tarifs de l'eau.

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

Délibération modification tarif CALM :

Madame Alexandra Cochet explique que les enfants qui ont un PAI et apportent leur panier alimentaire doivent avoir un tarif spécifique,

Il y a désormais un enfant avec PAI le mercredi, les tarifs proposés sont donc les suivants

- Les mercredis :

	QF < 900	QF ≥ 900
7h30 à 12h Sans repas	7.40 €	8.40 €
7h30 à 13h Avec repas	11.60 €	12.60 €
7h30 à 13h P.A.I.	10,00 €	11,00 €
7h30 à 18h Avec repas	16.60 €	18.80 €

7h30 à 18 h P.A.I	15.00 €	17.20 €
12h à 18h Avec repas	12.40 €	13.60 €
12h à 18h P.A.I.	10,80 €	12,00 €
13h à 18h Sans repas	8.20 €	9.40 €

- Madame Alexandra Cochet propose également que les agents communaux et personnels de l'éducation nationale exerçant sur l'Ecole Publique de Sainte-Julie puissent prendre leur repas à la cantine du lundi au vendredi pour un tarif de 3,90 € par repas.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération modification PFAC

Monsieur le maire explique que la base de calcul n'apparaît pas sur la délibération n° 202306010 du 7 juin 2023 portant sur la PFAC, il propose donc de modifier cette délibération en ajoutant au point 2.3 que la base de calcul est fixée à 3 500€.
Il fait lecture de la nouvelle délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Julien Belland

Délibération modification règlement de l'eau :

Monsieur Julien Belland explique qu'à la suite du problème avec la carte réseau du château d'eau et les soucis qui en ont découlé chez les particuliers, il est préférable que les particuliers installent des régulateurs de pression, il propose donc de modifier le paragraphe 6.4 du règlement de l'eau comme suit :

« L'entretien, le renouvellement et la mise en conformité des installations privées n'incombent pas au service d'eau. Il ne peut être tenu pour responsable des dommages causés par l'existence ou le fonctionnement des installations privées ou par leur défaut d'entretien, de renouvellement ou de mise en conformité.

La collectivité préconise à chaque utilisateur du réseau public de protéger son installation privée par un réducteur de pression. La responsabilité reste pleine et entière aux utilisateurs de prendre en compte et d'appliquer cette mesure. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération modification tarif de l'eau :

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du service de l'eau avaient été modifiés le 3 février 2021 par délibération n° 202102001.

Il explique que les particuliers n'ont pas le droit d'enlever les bagues anti-dépose compteurs, appelées aussi dispositifs de protection.

Arracher ces bagues constitue l'intention de frauder, en conséquence, monsieur le maire propose d'appliquer un forfait de remise en état du compteur de 100 €.

Il explique également que le contrôle des installations n'est plus de 150 € mais dépend de ce que facture l'entreprise qui fait le contrôle,

Les tarifs proposés sont donc les suivants :

Pour le service de l'eau :

Frais d'accès au service : 30 €

Abonnement : 30 €

M³ Eau : 0.96 €

Frais de déplacement : 40 €

Frais ouverture / fermeture branchement : 40 €

Jaugeage compteur à la demande d'un abonné : 40 €

Remplacement compteur gelé : 100 €

Remplacement des bagues anti-dépose compteur : 100€

Pour le service de l'assainissement :

M³ assainissement : 1.45 €

Frais de déplacement : 40 €

Contrôle des installations : refacturation du montant demandé par l'entreprise qui fait le contrôle ou le département

Forfait assainissement si utilisation d'un puit : 30 M³ d'assainissement par habitant

Délibération adoptée à l'unanimité.

Présentation des DIA :

Monsieur le maire présente les nouvelles déclarations d'intention d'aliéner depuis le dernier conseil municipal.

Point sur les commissions :

Commission CALM :

Madame Alexandra Cochet :

- la pré-rentrée a eu lieu le 1^{er} septembre avec le personnel du CALM, cependant :

1 agent ne renouvelle pas son contrat après le 30 /09 : 1 nouvel agent a déjà été recruté pour le remplacer

1 autre a refusé son contrat au 1/09 : il y a donc un emploi d'animatrice à 17 h par semaine à pourvoir, le recrutement est en cours

1 nouvel agent remplace une des ATSEM qui est actuellement à temps complet au secrétariat de la mairie

1 agent déjà en poste s'est inscrit pour la formation BAFA cette année.

Commission scolaire :

Madame Alexandra Cochet :

- Il y a moins d'enfant cette année à l'école, effet généralisé dans l'Ain.
- Nouveau directeur à l'école : Monsieur Camille Hernandez.
- Le PEDT est à revoir avant la fin de l'année.

Commission associations :

Madame Alexandra Cochet :

- Le LAB est satisfait de son installation à la salle des fêtes : toutes les assistantes maternelles de la commune peuvent y aller.

Il va cependant demander une augmentation de leur subvention car ils ont beaucoup plus de dépenses (1 agent et 1 camion de plus par exemple)

Madame Emmanuelle Bringuier :

- la présentation des voitures anciennes en août a eu du succès
- Il y a eu 9 associations et 70 visiteurs environ au forum des associations
- un après-midi jeu sera organisé par la bibliothèque le 21 octobre et Move and Dance tiendra la buvette

Commission eau et assainissement :

Mr Yves Vacle remercie Mr Lionel Charlin pour son aide :

Une entreprise a arraché un câble électrique à la station d'épuration mais les réparations ont été réalisées.

Commission finances :

Madame Nathalie Strippolli :

Il faut mettre sur le NAS les devis des projets des différentes commissions pour 2024 afin de préparer le budget.

Commission environnement :

Madame Emmanuelle Bringuier :

- projet bricolage pour Noël ainsi que la plantation d'un sapin dans city stade.

Monsieur Yves Vacle :

- il faut faire aplanir le terrain du clos Marinette.

Commission information et communication :

Madame Viridiana Bouchardon :

- penser à préparer les articles pour le bulletin municipal.

Monsieur Xavier Adam :

- quand on va sur le site de la commune, on arrive parfois sur une page de publicité plutôt que le site, ce problème est récurrent malgré ses interventions, il va changer d'hébergeur.

Commission numérique :

Monsieur Xavier Adam :

- l'opérateur actuel de la fibre dans les bâtiments communaux sera remplacé par Bouygues Telecom.

Commission bâtiments :

Monsieur Julien Belland :

- le filet du city stade devrait être installé en octobre / novembre

Questions diverses :

Madame Isabelle Caillaud :

- un miroir à la sortie du lotissement de la Plaine Robert est demandé par ses habitants :
Monsieur le maire explique qu'une étude sur la circulation et la voirie est en cours.

Madame Viridiana Bouchardon :

- il faut débroussailler et tailler les arbres sur le parking du Silo.

Monsieur le maire :

- il faut réfléchir au remplacement de Roger Dubo qui part en retraite en mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25